

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Naini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivée à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-06)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier	pour toute la durée de la séance	par JAVEL François
HOARAU Emmanuel		par MAILLOT Gérard
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYE Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30, au Rapport n° 12/4-09	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian		par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs
Ecole Maternelle Michel Debré

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- (1) BAREIGTS Éricka
- MAILLOT Gérard
- ASSABY Maximilien
- (2) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

au titre de la CINOR

Rapport n° 12/4-11
et Rapport n° 12/4-13

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- (3) **PONIN-BALLOM Gino**
 - VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
 - CASSIM-CADJEE Mohammad
 - NAILLET Philippe

au titre de l'AGCVD

Rapport n° 12/4-14

- ANNETTE Gilbert
 - PICARD Hajasoa
 - PAULÉE Marie-Thérèse
 - VARONDIN Frédéric
 - FRANÇOISE Gérard
 (4) **BARDIÈRE Jean-Michel**

au titre de la Caisse des Ecoles

- ANNETTE Gilbert
 (1) **BAREIGTS Éricka**
 - COUDERC Alain
 - JAVEL François
 - PELTIER Hélyette
 (5) **ALBANY Christian**

au titre de la SEML Dionysport

- (5) **ALBANY Christian**

au titre de l'OMS

- ORPHÉ Monique
 - MAILLOT Gérald
 (3) **PONIN-BALLOM Gino**

au titre de la SIDR

Rapport n° 12/4-24

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien
 SEML... Société d'Economie Mixte Locale...
 OMS Office Municipal des Sports
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(3) et (4) élus absents
 (1) à la séance

(5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

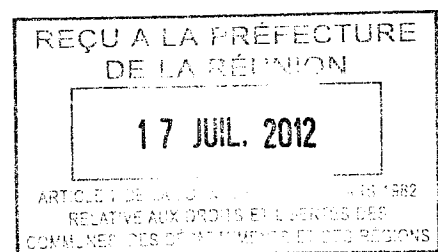
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAIN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile		
TROTET Maryse	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
	DÉPARTS	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

procuration à LOCATE Raziah
 procuration à HOARAU Patricia

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
13 JUIL. 2012
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE



OBJET EAU POTABLE
CAPTAGE DES HAUTS
(BOIS-DE-NEFLES - SAINT-FRANÇOIS - BRULE - BRETAGNE - MONTAGNE)

ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ET DES PROCEDURES D'INSTALLATION
DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE (CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par délibération du 25 juin 2011 (N°11/4-28), vous avez approuvé le lancement des procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine (Code de l'Environnement) et des procédures d'installation de périmètres de protection de captage (Code de la Santé Publique) pour les 10 captages suivants, localisés dans les hauts de Saint-Denis :

- Captages de « Ravine Blanche » et « Bras Cateau » sur le secteur de Bois de Nèfles,
- Captages de « Bras Samy », « Ravine du Butor », « Ravine Boucan Launay » et « La Verdure » sur le secteur de Saint-François,
- Captages « Bras des Merles » et « Bras Mahot » sur le secteur du Brûlé,
- Captage « 1^{er} Bras de la Bretagne » (dit Ravine du Chaudron) sur la Bretagne,
- Galerie du « Bras Guillaume à la Montagne

Vous aviez également approuvé le lancement d'un marché unique d'appel d'offres, décomposé en 3 lots, pour l'ensemble des 10 captages.

Mais cette démarche s'avère mal adaptée, car elle impose que l'ensemble des cahiers des charges soient prêts au même moment. Or, certains projets nécessitent des recherches supplémentaires, des études plus détaillées et plus complexes.

Dans la mesure où, à ce jour, aucune procédure n'a été engagée par la collectivité en application de cette délibération, je vous propose donc de rapporter cette dernière et de prendre une nouvelle délibération :

- approuvant l'ensemble de l'opération et son montant estimatif,
- approuvant son plan de financement,
- m'autorisant à solliciter les subventions dans le cadre du FEDER.

Etant donné le décalage dans le temps des diverses études, les procédures de consultation seront lancées en fonction de l'avancement des dossiers.

L'estimation globale de l'opération, révisée à 365.600,00 € HT, est détaillée dans le tableau ci-dessous :

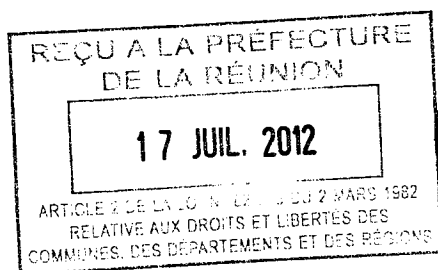
Rapport n° 12/4-10

NATURE	MONTANT en € H.T.
Etudes détaillées :	
CAPTAGES BOIS DE NEFLES - ST FRANCOIS - BRULE	120 000,00 €
CAPTAGES 1ER BRAS -BRETAGNE	70 000,00 €
CAPTAGES BRAS GUILLAUME -	70 000,00 €
Indemnités de HGA (Hydrogéologue Agréé) pour les 10 captages	30 000,00 €
Analyses d'eau (pour les 10 captages)	13 600,00 €
Frais Procédure préfectorale (Commissaire enquêteur et Publications)	56 000,00 €
Révision des prix (pour les 3 lots)	6 000,00 €
Divers (pour les 3 dossiers)	15 000,00 €
TOTAL (HT)	365 600,00 €
TOTAL (TTC)	396 676,00 €

Son plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources de financement	Taux (%)	Montant
Mesure FEDER 3-13/2	60%	219 360,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Annexe de l'Eau Potable)	40%	146 240,00
Total HT	100%	365 600,00
TVA (8.5%)		31 076,00
Total (TTC)		396 676,00

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET EAU POTABLE
CAPTAGE DES HAUTS**
(BOIS-DE-NEFLES - SAINT-FRANÇOIS - BRULE - BRETAGNE - MONTAGNE)

**ENGAGEMENT DES PROCEDURES D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
ET DE DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ET DES PROCEDURES D'INSTALLATION
DE PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGE (CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES ETUDES

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES, DE SIGNER LES MARCHES
ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et es Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°11/4-28 en date du 25 juin 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Rapporte la Délibération susvisée n° n°11/4-28 en date du 25 juin 2011.

ARTICLE 2

Approuve la mise en œuvre des procédures d'autorisation de prélèvement et de distribution d'eau et d'instauration des périmètres de protection des 10 captages localisés dans les hauts sur les secteurs de Bois de Nèfles (« Ravine Blanche », « Bras Cateau »), de Saint-François (« Bras Samy », « Ravine du Butor », « Ravine Boucan Launey », « La Verdure »), du Brûlé (« Bras des Merles », « Bras Mahot »), de la Bretagne (« Premier Bras » dit Cascade Chaudron) et de la Montagne (« Bras Guillaume »), pour un montant global de l'opération estimé à 365.600,00 € HT, détaillé dans le tableau ci-dessous :

Délibération n° 12/4-10

NATURE	MONTANT
	en € H.T.
Etudes détaillées :	
CAPTAGES BOIS DE NEFLES - ST FRANCOIS - BRULE	120 000,00 €
CAPTAGES 1ER BRAS -BRETAGNE	70 000,00 €
CAPTAGES BRAS GUILLAUME -	70 000,00 €
Indemnités de HGA (Hydrogéologue Agréé) pour les 10 captages	30 000,00 €
Analyses d'eau (pour les 10 captages)	13 600,00 €
Frais Procédure préfectorale (Commissaire enquêteur et Publications)	56 000,00 €
Révision des prix (pour les 3 lots)	6 000,00 €
Divers (pour les 3 dossiers)	15 000,00 €
TOTAL (HT)	365 600,00 €
TOTAL (TTC)	396 676,00 €

ARTICLE 3

Approuve son plan de financement prévisionnel, établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources de financement	Taux (%)	Montant
Mesure FEDER 3-13/2	60%	219 360,00
Maître d'Ouvrage : Mairie de Saint-Denis (Budget Annexe de l'Eau Potable)	40%	146 240,00
Total HT	100%	365 600,00
TVA (8.5%)		31 076,00
Total (TTC)		396 676,00

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Union Européenne (mesure 3-13/2 du FEDER).

ARTICLE 5

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe Eau au Chapitre 20/ Article 2031.

Délibération n° 12/4-10

ARTICLE 6

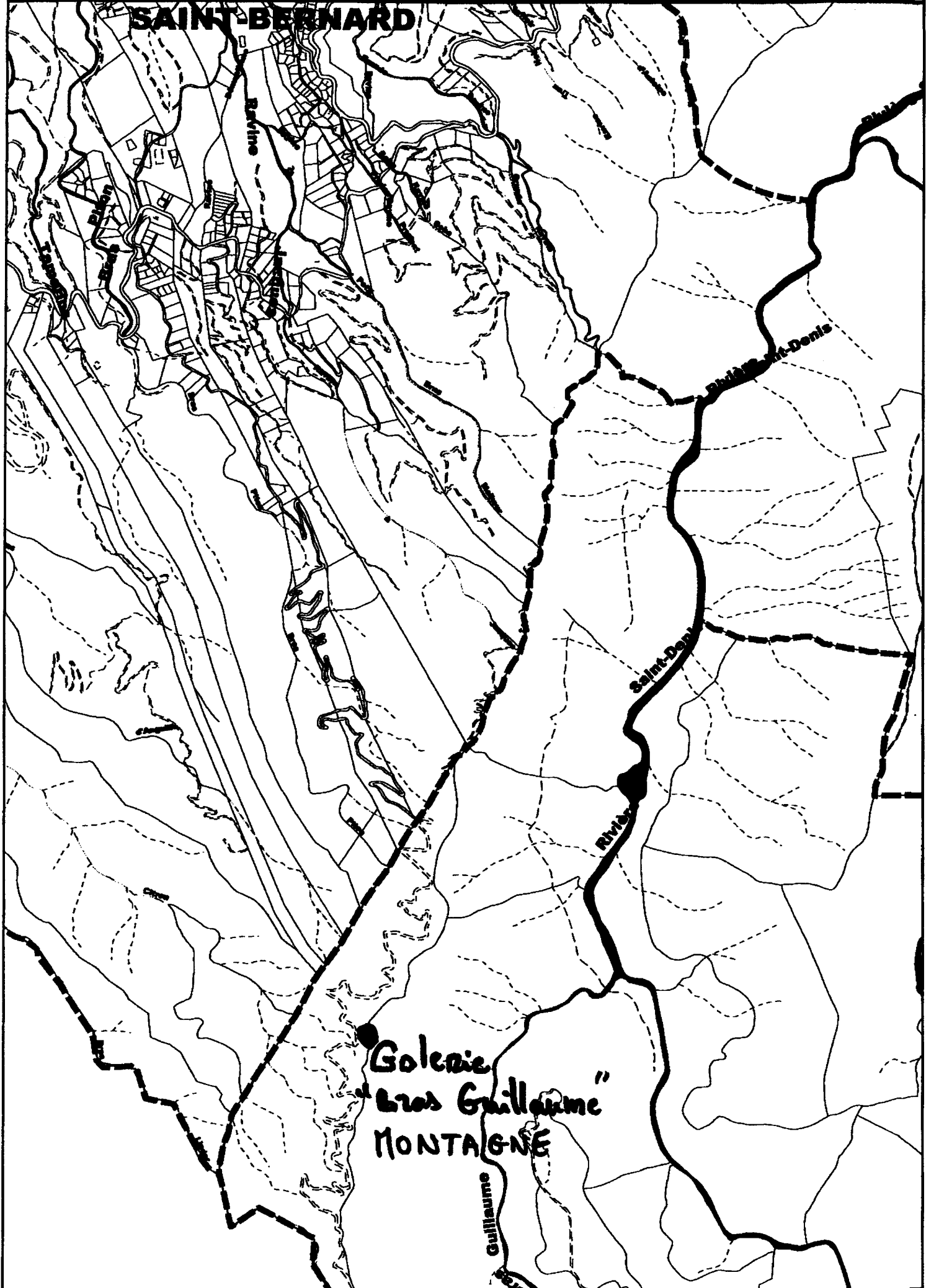
La recette correspondante sera imputée au Budget Annexe Eau, au Chapitre 13/ Article 13118.

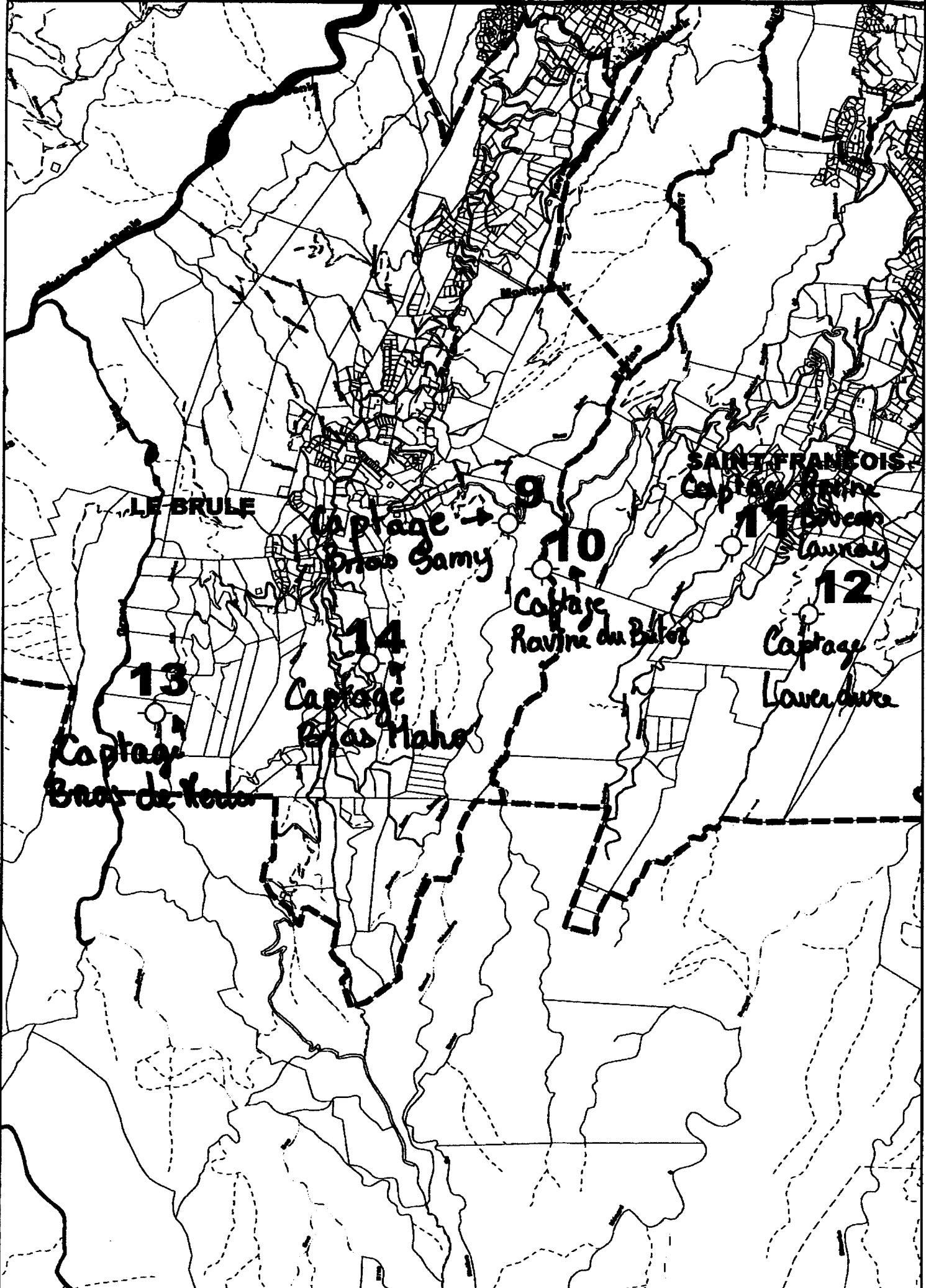
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL. 2012

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
17 JUIL. 2012
ARTICLE 1 DE LA LOI N° 100 DU 10 AOUT 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS





BOIS DE NEFLES

Chaudon

6
Captage
de la ravine
Blanche

19
Captage
Bris la teau

7
Captage
de la ravine
Chaudon
"14 Bras"